



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de Ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 3, rang de la Rivière-Bayonne
Ville de Berthierville

La dérogation mineure DM-05-19 mineure concerne le bâtiment actuellement en construction situé au 3, rang de la Rivière-Bayonne localisé à l'intérieur de la zone 4-R-30.

La demande de dérogation mineure vise à permettre un empiètement dans la marge de recul de la galerie ainsi que des escaliers menant au premier étage situés sur le mur avant du bâtiment identifiés au plan de construction annexé au permis 2018-139 de 3.50 mètres au lieu de 1.75 mètres, tel que prescrit à l'article 7.4.1 du règlement de zonage 748.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le lundi 7 octobre à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 16 septembre 2019.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Ville de
Berthierville

588, rue De Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

Téléphone : 450 836-7035
Télécopie : 450 836-1446
www.ville.berthierville.qc.ca